

Constitution européenne
Les vrais motifs sont cachés
Diaporama

Jean-Marie Harribey

8 mai 2005

**L'exposé des motifs
accompagnant la Constitution
est-il impartial ?**

Le statut du Traité constitutionnel européen

- **Traité ou Constitution ?**
 - **I-1:** « La présente Constitution établit l'Union européenne »
 - **IV-437-1:** « Le présent traité établissant une Constitution... »
 - **La partie III** dénature la Constitution en donnant un contenu libéral aux politiques prédéterminées
- **Plan du Traité constitutionnel**
 - **Partie I:** Définition et fonctionnement (60 art.)
 - **Partie II:** Charte des droits fondamentaux (54 art.)
 - **Partie III:** Les politiques (322 art.)
 - **Partie IV:** Dispositions générales et finales (12 art.)
 - **Annexes et Protocoles**

Page 4 : L'Europe projetée sera-t-elle « une union toujours plus étroite, pour rendre la guerre à jamais impossible sur notre continent » ?

- **Conflits entre grandes puissances moins probables**
- **Mais guerres sociales larvées ou ouvertes ?**
Si le fossé entre riches et pauvres se creuse
Si la concurrence entre les peuples et les replis identitaires sont exacerbés par le délabrement social qu'entraînera la poursuite des politiques libérales sacralisées par le TCE

Page 5 : L'Europe projetée répondra-t-elle « à de nouvelles attentes », notamment « plus de croissance » et « protection de l'environnement » ?

- Quelle croissance et pour qui ?**
- Comment la croissance de la productivité de l'agriculture (III-227-1-a serait-elle compatible avec la réorientation des méthodes de production agricoles vers des formes moins polluantes et dégradantes pour les sols et les nappes d'eau ?**

Page 5 : Est-il vrai que le TCE a été élaboré de façon démocratique ?

- **La Convention était composée de représentants des gouvernements, des parlements nationaux et des institutions européennes qui n'avaient jamais été mandatés pour une telle tâche**
- **De plus, ces conventionnels n'ont eu à discuter que des parties I et II du TCE, c'est-à-dire à peine 20% du total de celui-ci**

Page 6 : Est-il vrai que le TCE ne remplacera pas la Constitution française ?

- Certes, aucune constitution nationale ne disparaîtra. Mais l'article I-6 du TCE indique : « La constitution et le droit adopté par les institutions de l'Union, dans l'exercice des compétences qui sont attribuées à celle-ci, priment le droit des Etats membres. »**

Page 6 : Le fait que le TCE rassemble tous les traités antérieurs peut-il être considéré comme garant d'un progrès ?

- **Le Traité de Maastricht devait préparer, grâce à l'euro, la résolution du chômage. Celui-ci a explosé en Europe en même temps que les inégalités**
- **Le Traité d'Amsterdam devait aider à la coordination des politiques. Il n'a permis que de coordonner les politiques d'austérité et de restrictions sociales : moins de retraites, moins de couverture maladie, moins de garanties pour les chômeurs, plus de temps de travail pour ceux qui conservent un emploi**

Priorité à la libre concurrence dans un marché ouvert

- **I-3-2:** Les objectifs de l'Union: « L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, et un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée. » Absence de services publics; pire, condamnation
- **I-4-1, Préambule de II:** Les libertés fondamentales: « La libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux, ainsi que la liberté d'établissement sont garanties par l'Union... » Condition permissive de la directive Bolkestein
- **III-156:** Interdiction des restrictions aux mouvements de capitaux (par exemple une taxe de type Tobin)
- **IV-440-6:** Paradis fiscaux hors de tout contrôle
- **I-30, III-181, III-185, III-188:** Indépendance de la BCE, interdiction d'accorder des découverts aux Etats, stabilité des prix, ignorance de l'emploi
- **I-53, I-54, III-171, III-184:** Budget de l'Union équilibré, pas d'harmonisation fiscale, critères de Maastricht pérennisés

Page 6 : La partie II du TCE (Charte des droits fondamentaux) permet-elle d' « équilibrer les objectifs plus économiques qui avaient marqué les débuts de la construction européenne » ?

- **Cela aurait pu être un peu le cas si les objectifs sociaux n'avaient pas été à chaque fois assortis de restrictions ou de conditions impératives**

- Le droit du travail et le droit au travail sont remplacés par « le droit de travailler et la liberté de chercher un emploi » (II-75)
- L'emploi est subordonné « aux grandes orientations des politiques économiques » (III-204), c'est-à-dire à la compétitivité, d'autant plus que la main d'œuvre doit « s'adapter à l'économie » (III-203)
- La Charte ne crée pas de compétence nouvelle pour l'Union (II-111 à 114)
- « L'UNICE est satisfaite que le traité constitutionnel n'augmente pas les compétences de l'UE dans le chapitre social du Traité, pas plus qu'il n'étende l'utilisation de la majorité qualifiée. »

Page 6 : Le TCE rendra-t-il l'Europe « plus efficace et plus démocratique » ?

- **Le Parlement européen ne pourra déposer de projet de loi car cette possibilité reste l'apanage de la Commission européenne (I-26-2)**
- **Le Parlement élira le Président de la Commission sur proposition du Conseil européen (I-27-1)**
- **Les membres de la Commission « sont choisis en raison de leur compétence et de leur engagement européen et parmi des personnalités offrant toutes garanties d'indépendance » (I-26-4)**
- **Droit de pétition pour « inviter » la Commission à élaborer une proposition de loi « aux fins de l'application de la Constitution » (I-47)**

- **Laïcité absente du TCE. Les Eglises ont une identité reconnue (I-52), ainsi que la liberté de « manifester sa religion en public » (I-70)**
- **La règle des prises de décision à la majorité qualifiée du Conseil des ministres est étendue, mais l'unanimité reste de rigueur pour les domaines essentiels (monnaie, défense, fiscal et social)**
- **La BCE reste indépendante (I-30-3). Interdiction de prêter de l'argent aux institutions publiques (III-181-1), obligeant celles-ci à emprunter sur les marchés financiers**
- **Révision de la Constitution à l'unanimité (IV-443)**

Page 8 : Le TCE rendra-t-il l'Europe « plus solidaire et plus sociale » ?

- **« L'accès à des prestations sociales » (II-94) n'est un droit reconnu que dans les Etats où c'est déjà le cas (Déclaration n° 12, art. 34)**
- **« Le droit à l'éducation » (II-74) s'entend comme droit à la gratuité mais sans « compétences nouvelles » (D. n° 12, art. 14)**
- **Toute harmonisation des salaires et des droits des salariés est exclue (II-210-6)**
- **Libre circulation des services avec le risque de dumping social (III-137 et 144)**

- **L'égalité entre hommes et femmes est proclamée (I-3-3, III-214) et toute discrimination est proscrite (II-81 et 83), mais rien n'est dit sur la manière dont se fera l'égalisation : par le haut ou par le bas ? Or, dans un passé récent, l'Europe a obligé la France à supprimer l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, au nom de l'égalité**
- **Les personnes âgées ont droit à « mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle » (II-85) mais pas de droit à la retraite**
- **Droit de grève pour les employeurs (II-88)**
- **Peine de mort interdite sauf pour effectuer une arrestation ou réprimer une insurrection (D. n° 12, art. 2)**
- **« Le droit à la liberté et à la sûreté » (II-66) est exclu pour « une personne susceptible de propager une maladie contagieuse, un aliéné, un alcoolique, un toxicomane ou un vagabond » (D. n° 12, art. 6)**

Les services publics ?

- Le principe des services publics n'est pas reconnu puisque le mot lui-même n'est présent qu'une seule fois pour parler des servitudes liées aux transports (III-238)
- Seule existe la notion de services d'intérêt économique général qui ne devront ni fausser la concurrence (III-166), ni recevoir d'aides publiques (III-167)
- Aucun droit nouveau n'est créé (D. n° 12, art. 36).
- Les Etats membres doivent « s'efforcer de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire » (III-148). Rien ne met les services publics à l'abri de cette menace
- Livre blanc (p. 23) : « Les termes de service d'intérêt général et de service d'intérêt économique général ne doivent pas être confondus avec l'expression service public. »

Page 9 : Le TCE permettra-t-il à l'Europe d'être un « pôle de paix et de stabilité dans le monde » ?

- « Les Etats membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires. » (I-41-3)**
- L'Union respecte les engagements que les Etats ont pris vis-à-vis de l'OTAN (I-41-7)**
- Avec ces dispositions, qu'en sera-t-il de l'autonomie de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis, et de son engagement en faveur de la paix dans le monde, elle qui en sera toujours à courir après le surarmement ?**

Page 10 : Le TCE permettra-t-il de construire des coopérations renforcées entre Etats ?

- Il faudra qu'au moins un tiers des Etats membres fassent partie de ce projet,**
- qu'ils recueillent l'assentiment de tous les autres,**
- que leur projet ne porte pas sur les domaines où s'exerce la compétence exclusive de l'Union,**
- et qu'il ne remette pas en cause la concurrence et la circulation des capitaux et marchandises (I-44, III-416 à 423)**

Apolitisme ?

- **François Hollande:** « La Constitution n'est ni sociale, ni libérale »
- **Dominique Voynet:** « La Constitution n'est ni de gauche, ni de droite »
- **Daniel Cohn-Bendit:** « Un bulletin n'a pas de couleur »
- **Alain Lamassoure:** « La Constitution n'est ni de gauche, ni de droite, ni du centre »
- **Jean-Luc Dehaene:** « Ce traité est autant social que libéral »

Les faux-semblants de l'apolitisme

- **Apolitisme** = Négation du caractère politique de certains choix qui ne disent pas leur nom
- **Apolitisme** = Négation de l'essence du politique comme lieu et moment de l'élaboration démocratique des choix de société
- **Apolitisme** = Naturalisation des conditions sociales d'existence, réduction du citoyen à un statut d'individu isolé, sans droits, sans autres devoirs que ceux de travailler sans rechigner et de consommer en silence
- **Apolitisme** = Désamorçage de toute potentialité de transformation d'une revendication particulière en critique globale et radicale

Primauté du marché ou de la société ?

- **Le marché n'existe pas sans la société qui lui est antérieure**
- **Le marché auto-régulé et auto-régulateur est une fiction**
- **Le marché ne peut produire de normes**
- **La logique du capitalisme est mortifère car ou bien le marché laissé à lui-même ne peut pas exister, ou bien il détruit la société dans ses fondements: la marchandisation cannibalise jusqu'au principe même de la vie**

La logique du profit est une logique sacrificielle

- Il faut sacrifier des millions de chômeurs pour que les dépenses sociales régressent**
- Sacrifier des millions d'emplois pour que dividendes et cours boursiers s'envolent**
- Sacrifier services publics et protection sociale pour que profitent les multinationales**
- Sacrifier le développement de milliards d'individus pour qu'une minorité vive dans l'opulence et le gaspillage**

Conclusion

- **Pour le gouvernement français et tous les partisans du TCE, celui-ci serait, tantôt un texte « social », tantôt un texte « ni libéral, ni social ». Le citoyen comprendra qu'il y a là manœuvre, pour dissimuler son caractère libéral**
- **Les vrais motifs de cette Constitution sont donc cachés : faire de l'Europe un paradis pour la circulation des capitaux, des produits et des services, et tout réduire à l'état de marchandise**
- **Non, le monde n'est pas à vendre, l'Europe non plus**

Pour compléter

- <http://www.france.attac.org>
- <http://www.fondation-copernic.org>
- <http://www.urfig.org>
- <http://harribey.u-bordeaux4.fr>
- <http://hussonet.free.fr>
- <http://europa.eu.int>